



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

140^{ème} Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Conseil directeur
Point 7

CL/204/7g)-R.1
8 février 2019

Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

g) Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Genève (Suisse), 6-7 décembre 2018

Depuis 2003, l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent la Conférence parlementaire sur l'OMC, soit chaque année, soit à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC. La Conférence est un forum servant à échanger des opinions, des informations et des expériences, ainsi que de promouvoir des mesures communes prises pour s'attaquer à des questions liées au rôle des parlements dans le traitement des affaires commerciales.

Au fil des ans, la Conférence a fait ses preuves en tant que plate-forme pour le dialogue sur le commerce entre des gouvernements, des parlements et la société civile, ainsi que pour le renforcement des capacités des parlements en matière de commerce international destiné à rendre celui-ci bénéfique pour tous.

En 2018, la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC s'est tenue dans les locaux de l'OMC les 6 et 7 décembre. La session s'est déroulée dans le contexte des défis difficiles que l'OMC devait relever.

La Conférence, qui a réuni quelque 250 participants, a été l'occasion d'examiner ces défis, notamment les guerres commerciales émergentes, la tendance croissante à prendre des mesures unilatérales, la paralysie imminente de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, les progrès technologiques rapides et les difficultés liées à ces questions.

Les participants ont réfléchi à des mesures ciblées et durables, y compris celles pouvant être prises par les parlementaires, qui permettraient de relever de tels défis et de veiller à ce que l'OMC soit viable, efficace et plus réactive d'ici 2030.

Un document final résumant les travaux menés a été adopté à l'issue des débats et figure en annexe au présent rapport.



#IPU140

SESSION ANNUELLE 2018 DE LA CONFERENCE
PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

OMC : la voie à suivre

Genève, 6-7 décembre 2018

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
(Siège de l'OMC, Salle CR1)*

DOCUMENT FINAL

Adopté le 7 décembre 2018

1. Depuis sa création, l'OMC a toujours joué un rôle central dans le raffermissement du multilatéralisme, la lutte contre le protectionnisme et l'unilatéralisme, l'établissement d'un ordre mondial inclusif et la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, réglementé et exempt de discrimination. Nous demeurons convaincus que le système commercial multilatéral, fondé sur des échanges libres et équitables pour le bénéfice de tous, contribue à favoriser la croissance économique durable et le développement économique, créant ainsi des emplois et à favorisant la prospérité. Nous devons veiller à ce que la mondialisation profite à tous les pays et à tous les citoyens.
2. Néanmoins, le système du commerce multilatéral fondé sur des règles est confronté à sa plus grave crise depuis la création de l'OMC, avec sa fonction de négociation au bord de la paralysie, des tensions commerciales qui pourraient mener à des guerres commerciales et le blocage de la nomination de nouveaux membres à l'Organe d'appel. Ceci menace les fonctions essentielles de l'Organisation, à savoir la définition de règles et d'une structure fondamentales pour le commerce international et la capacité à fournir, parmi toutes les organisations multilatérales, le mécanisme de règlement des différends le plus efficace et le plus développé.
3. Nous sommes préoccupés par la montée des nationalismes, des populismes et du protectionnisme, qui conduisent à des actions unilatérales. Cette tendance va à l'encontre de nos efforts collectifs pour promouvoir la croissance économique inclusive et le développement durable. Pour diffuser le multilatéralisme et promouvoir la coopération internationale entre les nations, nous, parlementaires, devons sensibiliser les populations de nos circonscriptions en forgeant une coopération internationale.
4. La crise pourrait continuer à s'aggraver dans les mois à venir si les menaces visant la prise de mesures unilatérales se multiplient et se concrétisent, et si la paralysie de l'Organe d'appel, qui ne peut fonctionner dans sa configuration actuelle que jusqu'en décembre 2019, perdure. Nous exhortons donc tous les Membres à respecter pleinement les règles de l'OMC, tout en cherchant d'urgence une solution pour l'organe de règlement des différends, par exemple en proposant des règles transitoires pour les membres sortants de l'Organe d'appel ou en respectant le délai maximum de publication de rapports, en garantissant leur indépendance, tout en veillant à ce que les décisions respectent les droits et obligations de l'Organe d'appel. Nous appelons tous les Membres de l'OMC à s'engager d'urgence à remédier à l'impasse dans laquelle se trouve l'Organe de règlement des différends, car celle-ci pourrait compromettre gravement le système commercial multilatéral fondé sur des règles.
5. Nous estimons par ailleurs qu'il est urgent, à la lumière des récentes évolutions, de débattre de moyens d'améliorer l'OMC et de réviser plusieurs aspects de son fonctionnement en vue d'accroître à la fois l'efficacité, la transparence et l'autorité par le respect des valeurs et principes fondamentaux de cette organisation de même que sa légitimité. Ces débats doivent s'efforcer, dans le cadre de l'OMC, de s'attaquer aux défis du système commercial multilatéral. Nous nous félicitons de la récente Déclaration des dirigeants du G20, qui soutient la réforme nécessaire de l'OMC afin d'améliorer son fonctionnement, tout en reconnaissant l'importance du système commercial multilatéral.

6. Le développement technologique offre de nouvelles possibilités pour le commerce international et peut contribuer à réduire considérablement les coûts des transactions, mais cela changera aussi fondamentalement la façon dont nous faisons du commerce. Nous en sommes encore aux premières phases de la transformation numérique, où les robots, l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et l'impression 3D vont révolutionner notre façon de produire, de travailler, de nous déplacer et de consommer. Bien que la transformation offre de nouvelles possibilités, elle pose également des défis majeurs, notamment en matière d'infrastructure, de réglementation et d'autres encore, en particulier pour les pays en développement et les PMA, qui ne profiteront pas de ces possibilités du fait de l'importante fracture numérique. Ainsi, nous devons nous assurer que le système commercial multilatéral prend en compte cette réalité afin d'éviter les asymétries ou les perturbations pour les pays en développement et les PMA.

7. En réduisant l'écart entre les sexes dans l'économie numérique, la communauté internationale doit permettre aux femmes d'avoir un accès amélioré et plus équitable aux TIC, et renforcer leur capacité à tirer parti des technologies et de l'information afin qu'elles puissent en retirer les avantages.

8. Les principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en développement et les PMA pour tirer parti des avantages économiques du commerce mondial sont le manque d'infrastructures adéquates, de capacités techniques et scientifiques, d'investissement et de financement. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que tous les pays en développement et les PMA bénéficient des efforts de renforcement des capacités et de la marge d'action nécessaires pour participer activement au commerce mondial et être intégrés dans les chaînes de valeur mondiales, en tenant compte de leurs objectifs de développement humain.

9. Nous sommes fermement convaincus que le commerce doit jouer un rôle important dans la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, pièce maîtresse de la lutte contre les changements climatiques. Nous rappelons aux Membres de l'OMC que l'aboutissement du Cycle de Doha pour le développement est un ODD en soi. Au-delà des négociations sur les subventions à la pêche, l'OMC doit à présent définir des mesures plus concrètes pour atteindre des normes plus élevées à l'échelle mondiale par des efforts coordonnés pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition dans les pays en développement et les PMA.

10. Comme le souligne l'ODD 5, il existe un lien entre l'égalité hommes-femmes et le développement inclusif. L'autonomisation des femmes est un levier d'éradication de la pauvreté et la suppression des barrières à la participation des femmes aux échanges commerciaux est décisive pour le développement économique. Constatant que les statistiques officielles montrent la fiabilité des fournisseurs de microcrédit, les gouvernements doivent être encouragés à créer un environnement réglementaire favorable pour que les créanciers rendent les instruments de microcrédit plus accessibles aux femmes et aux jeunes. Nous prenons note des travaux de l'OMC visant à intégrer la perspective de genre dans ses politiques et appelons les signataires de la Déclaration de Buenos Aires de 2017 sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes à respecter leurs engagements. Toutefois, nous soulignons également qu'il importe de veiller à ce que la libéralisation du commerce et les règles commerciales aient une incidence positive sur la situation des femmes et des filles.

11. Nous reconnaissons que l'entrepreneuriat est un moyen d'accéder à un travail décent et à des activités durables pour les femmes et les jeunes. Par conséquent, nous devons promouvoir l'inclusion financière pour aider les femmes et les jeunes à transformer leurs idées créatives en business-plans efficaces en éliminant les obstacles à l'entrepreneuriat.

12. Nous invitons les Membres de l'OMC à garantir la légitimité démocratique et la transparence en renforçant la dimension parlementaire de l'OMC, en établissant une relation de travail formalisée avec la Conférence parlementaire sur l'OMC. A cet égard, nous soulignons la nécessité de veiller à ce que les parlementaires puissent participer plus largement aux délibérations ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre des décisions de l'OMC, et de garantir que les politiques commerciales soient correctement examinées dans l'intérêt des citoyens, en contrôlant la mise en œuvre des décisions et des engagements pris par les Membres.